

OFFRE D'EMPLOI**CONSEILLER·ÈRE EN RESSOURCES HUMAINES****Remplacement d'un congé de maternité**

Service :	Direction générale
Statut :	Poste-cadre temporaire
Horaire :	Temps plein 35 heures/semaine
Salaires annuel :	Entre 79 116 \$ et 93 965 \$

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous la supervision de la coordonnatrice ressources humaines et communications, la personne titulaire du poste a la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des stratégies, politiques, programmes et procédures en matière de ressources humaines. Elle est également responsable de développer et de favoriser une culture positive à la santé et sécurité du travail pour l'ensemble de la Ville de Chibougamau.

PRINCIPALES FONCTIONS

- Participer à la planification des besoins en matière de ressources humaines, aux efforts de recrutement et au rayonnement de la Ville dans le but de faciliter l'attraction de nouveau personnel;
- Veiller à l'application et à la révision des processus en place concernant le recrutement et l'embauche du personnel et soutenir les départements au besoin;
- Planifier et coordonner le programme d'accueil et d'intégration du nouveau personnel;
- Participer à l'élaboration de politiques pouvant favoriser un environnement de travail sain et sécuritaire tant sur le plan physique que psychologique;
- Assurer le suivi des dossiers du personnel (probation, mise à jour des compétences, etc.) et faire le lien avec la paie;
- Conseiller et soutenir les gestionnaires et ce, dans les différents secteurs d'activité de l'organisation (climat de travail, mobilisation, prévention du harcèlement, etc.);
- Assurer la production de l'information pour la reddition de compte en matière de gestion des ressources humaines et de santé et sécurité au travail;
- Élaborer et coordonner le processus d'évaluation et de développement des compétences et en assurer le suivi;
- Participer et supporter les activités du comité de santé et sécurité au travail;
- À la demande des gestionnaires, organiser les formations SST et le renouvellement des cartes de compétence;
- Assurer le suivi des déclarations d'accidents;
- En collaboration avec la direction du Service de sécurité incendie, veiller à l'affichage des directives et des informations qui lui sont transmises par la CNESST.

Cette description d'emploi n'est pas limitative. Elle contient les éléments caractéristiques de l'emploi et ne doit pas être considérée comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes à la fonction. La personne titulaire peut être appelée à s'acquitter de toutes autres tâches demandées par son supérieur immédiat, pour autant qu'elles soient connexes.

FORMATION ET EXPÉRIENCE

- Détenir un baccalauréat en relations industrielles, en gestion des ressources humaines ou dans une autre discipline reliée à l'emploi. Toute autre combinaison d'études et d'expérience pertinente à la fonction pourra être considérée;
- Cumuler de deux (2) à trois (3) années d'expérience professionnelle pertinente. De l'expérience dans le secteur municipal sera considérée comme un atout;
- Détenir le titre de CRHA ou de CRIA (atout);
- Maîtrise du français, tant à l'oral qu'à l'écrit, et de grandes habiletés en rédaction;
- Faire preuve de tact et de diplomatie;
- Être une personne organisée, autonome et en mesure de gérer divers dossiers simultanément dans les délais prescrits;
- Favoriser le travail d'équipe et faire preuve d'une excellente capacité d'écoute et de synthèse;
- Être reconnu pour son leadership, sa créativité, son sens de l'initiative et son esprit d'innovation;
- Faire preuve de discrétion et d'intégrité.

.../2

CONDITIONS DE L'EMPLOI

Avantages sociaux selon le règlement général des gestionnaires de la Ville de Chibougamau en vigueur :

- Poste-cadre temporaire, remplacement d'un congé de maternité;
- Temps plein, 35 heures/semaine;
- Échelle annuelle de traitement entre 79 116 \$ et 93 965 \$;
- Prime nordique de 6 % du salaire établi en 2025 (8 % à compter du 1^{er} janvier 2026);
- Contribution de l'employeur de 10 % pour le fonds de pension;
- 4 semaines de vacances accumulables (au prorata pendant la 1^{re} année d'embauche);
- 15 jours de congés flottants et de maladie payés;
- 13 jours fériés payés;
- Remboursement de 400\$ par année pour la pratique d'une activité sportive;
- Contribution de l'employeur de 50 % pour les assurances collectives.

La Ville de Chibougamau souscrit à un programme d'accès à l'égalité et elle encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Toute personne intéressée et possédant l'expérience requise déposer sa candidature en ligne au <https://www.ville.chibougamau.qc.ca/participation-citoyenne/emplois>

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.

Date limite : 30 septembre 2025

DONNÉ À CHIBOUGAMAU, ce 4 août 2025

Claudy Drouin, conseillère en ressources humaines